

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4766

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Taite, Mme Bonnivard, M. Gosselin, M. Viry, M. Cordier,
Mme Bonnet, Mme Valentin, M. Forissier, M. Bazin, M. Kamardine, M. Bourgeaux, M. Bony,
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Blin, Mme Anthoine, Mme Petex, M. Brigand et M. Dubois

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« agricoles »,

insérer les mots :

« afin qu'ils puissent vivre dignement de leur métier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Qui n'a pas entendu la revendication majeure, avec la simplification, du mouvement de colère des agriculteurs français qui veulent vivre dignement de leur métier ? Encore trop d'agriculteurs ne peuvent pas se dégager un revenu décent, malgré le travail qu'ils fournissent au quotidien.

Le revenu que peuvent se dégager les agriculteurs, jugé trop faible aujourd'hui fait partie intégrante des raisons pour lesquelles il est de plus en plus difficile de trouver des actifs souhaitant s'installer en agriculture.

Alors qu'il s'agit d'une attente forte de l'ensemble de la profession agricole, ce sujet était notamment un des grands absents de ce projet de loi, les travaux du député Vincent Descoeur ont permis en commission de mentionner cette thématique.

C'est pourquoi ce sous-amendement vise à inscrire le revenu des agriculteurs et la notion de vivre dignement de ce métier au sein des objectifs des politiques publiques concourant à la souveraineté alimentaire.